

**GROUPE DE TRAVAIL
FORMATION INITIALE DES AGENTS A ET B
- 5 MARS 2020 -**

**Le calendrier de la formation initiale renouvelée
des agents de catégorie B**

Après la mise en œuvre de la formation initiale renouvelée des inspecteurs des finances publiques stagiaires en septembre 2018, celle des contrôleurs des finances publiques stagiaires sera mise en place à compter du 1^{er} octobre 2020, date de rentrée des stagiaires.

Cette réforme de la formation initiale des contrôleurs stagiaires constitue l'une des déclinaisons des réflexions engagées dans le cadre du chantier de « la formation professionnelle de demain à la DGFIP ».

Comme pour les inspecteurs stagiaires entrés en formation en septembre 2018, et prochainement pour les AAPFiP stagiaires qui rejoindront l'ENFiP le 18 mai 2020, les contrôleurs stagiaires suivront une formation initiale plus professionnalisante. Celle-ci leur permettra de bénéficier de connaissances plus approfondies, notamment de l'environnement de la DGFIP, et d'acquérir des savoirs suffisamment étendus pour leur permettre de rejoindre, dans les meilleures conditions, leurs postes d'affectation.

1- La formation initiale renouvelée des contrôleurs des finances publiques stagiaires

1.1 Le déroulé de la formation initiale

La formation initiale renouvelée des contrôleurs, qui sera mise en œuvre le 1^{er} octobre 2020, s'appuie sur :

- une durée globale inchangée (12 mois) ;
- une nouvelle répartition entre la formation en établissement et celle dans les services au profit de cette dernière dans une logique d'apprentissage facilité au premier métier exercé par le stagiaire ;
- l'instauration du caractère probatoire de la formation pratique dans les services ;
- la suppression du stage de découverte (les stagiaires connaîtront désormais leur affectation en amont dès fin octobre).

	Contrôleurs généralistes		Contrôleurs programmeurs	
	Ancienne scolarité	Nouvelle scolarité	Ancienne scolarité	Nouvelle scolarité
Formation en établissement	7 mois	6 mois	8 mois	7 mois
Formation dans les services	5 mois	6 mois	4 mois	5 mois
Durée totale de la formation	12 mois		12 mois	

1.2 Les droits à congés et RTT

Les contrôleurs stagiaires et les contrôleurs programmeurs stagiaires bénéficieront dorénavant, comme les inspecteurs stagiaires :

- de leurs droits à congés et ARTT au *prorata temporis* pour les périodes avant la formation (1^{er} janvier au 30 septembre N) et après la formation (1^{er} octobre au 31 décembre N+1) ;
- de suspensions de cours, selon un calendrier communiqué par l'ENFIP, pendant la période de scolarité (du 1^{er} octobre N au 30 septembre N+1).

	Période précédant la scolarité (1 ^{er} janvier au 30 sept. N)	Période de scolarité (1 ^{er} oct. N au 30 sept N+1)	Période postérieure à la scolarité (1 ^{er} oct. au 31 décembre N+1)
Externes¹	Sans objet.		Congés annuels : <i>prorata temporis</i> (3/12 ^e) des droits associés au module horaire de l'agent
Internes	Congés annuels : <i>prorata temporis</i> (9/12 ^e) des droits associés au module horaire de l'agent. ARTT : <i>prorata temporis</i> (9/12 ^e) des droits associés au module horaire de l'agent. Jours de fractionnement : acquis et utilisables dans les conditions habituelles.	Suspensions de cours.	ARTT : <i>prorata temporis</i> (3/12 ^e) des droits associés au module horaire de l'agent. Jours de fractionnement : acquis et utilisables dans les conditions habituelles.

Le positionnement des différentes périodes de suspensions est en cours de définition.

1.3 Les modalités d'affectation des contrôleurs généralistes stagiaires

Détermination de l'affectation nationale

Les lauréats des concours externe et interne normal 2020 seront invités à exprimer leurs vœux pour leur affectation nationale au cours du mois de juin 2020.

Les vœux porteront sur la direction (vœux direction - département - tout emploi).

Les stagiaires établiront leur demande de mutation à l'aide d'un guide établi par le bureau RH-2A ainsi qu'une assistance téléphonique permanente assurée par le pôle, couplée à des réponses apportées par messagerie.

Les stagiaires seront affectés en tenant compte de leur rang de réussite au concours et des vœux exprimés.

Les rangs des deux concours interne et externe seront interclassés, en accordant une priorité aux internes.

L'affectation des listes principales internes et externes primera celle des listes complémentaires internes et externes.

Les lauréats pourront faire valoir leur situation de priorité selon les mêmes modalités que les agents titulaires.

¹ La détermination des droits à repos des lauréats du concours externe de contrôleur des finances publiques disposant déjà de la qualité d'agent des finances publiques est identique à celle des lauréats du concours interne.

Lors de l'élaboration du mouvement de 1^{ères} affectations, les priorités seront prises en compte dans le respect du quota de 50 % des apports prononcés.

Au cours du mois de septembre 2020, le mouvement national de 1^{ères} affectations sera réalisé dans un mouvement dédié, après le mouvement des titulaires du 1^{er} septembre 2020, sur la base d'une situation prévisionnelle des effectifs projetée au 1^{er} avril 2021.

Le mouvement national de 1^{ères} affectations sera publié à la mi-septembre 2020.

L'affectation nationale des stagiaires sera ainsi connue au moment de leur entrée en formation le 1^{er} octobre 2020.

Détermination de l'affectation locale

Ensuite, au cours du mois d'octobre 2020 les directions accueillant des stagiaires détermineront l'affectation locale des agents.

Dans l'intervalle, les contrôleurs stagiaires entrés en scolarité bénéficieront de séquences d'information par l'ENFIP. Celles-ci porteront notamment sur la description des métiers et des services de la DGFIP, ce qui permettra aux stagiaires d'être éclairés en vue du choix de leur service d'affectation.

Les stagiaires exprimeront des vœux sur l'ensemble des services de la direction.

Ils pourront également faire valoir une situation de priorité selon les mêmes modalités que les agents titulaires.

Le directeur local établira son mouvement d'affectation en fonction de ses vacances d'emplois et de ses priorités dans le comblement des vacances de ses services.

Le mouvement de 1^{ère} affectations sera élaboré sur la base du rang de réussite au concours et des vœux exprimés.

Les rangs des deux concours interne et externe seront interclassés, en accordant une priorité aux internes.

L'affectation des listes principales interne et externe primera l'affectation des listes complémentaires interne et externe.

Fin octobre 2020 au plus tard, les stagiaires connaîtront donc le service d'affectation locale qu'ils rejoindront à l'issue de leur formation théorique en établissement.

1.4 Les modalités d'affectation des contrôleurs programmeurs stagiaires

Comme pour les contrôleurs généralistes, l'affectation des contrôleurs programmeurs stagiaires sera réalisée dans un mouvement dédié, après le mouvement des titulaires du 1^{er} septembre 2020, sur la base d'une situation prévisionnelle des effectifs projetée au 1^{er} avril 2021.

Toutefois, compte tenu de la spécificité de ce métier, l'affectation ne portera que sur les qualifications « programmeur » et « PSE CRA ».

2. La formation initiale des techniciens-géomètres des finances publiques stagiaires

Les techniciens-géomètres stagiaires suivent actuellement un cycle de formation d'une durée de 18 mois à la différence des contrôleurs généralistes et programmeurs stagiaires.

Il est proposé de réduire la durée de la formation initiale rénovée des techniciens-géomètres stagiaires en la ramenant à 12 mois au lieu de 18, et de modifier la date d'entrée en formation (octobre au lieu de mars), afin de la calquer, dans son organisation, sur celle des contrôleurs stagiaires. Ainsi, après une formation théorique probatoire en établissement, les techniciens-géomètres stagiaires effectueront une formation pratique probatoire sur leur poste d'affectation.

Le détail de cette formation rénovée sera présenté ultérieurement dans un groupe de travail. Cela étant la réduction de 6 mois de la formation se traduit par un décalage des inscriptions au concours et par voie de conséquence des résultats d'admission. Le calendrier du prochain concours de technicien-géomètre doit être en conséquence adapté dès à présent.

Par convention, les concours à la DGFIP sont millésimés de l'année d'admission. En conséquence, le concours de technicien-géomètre ouvert en 2021 le sera au titre du millésime 2022 et non 2021. Cette situation est sans incidence pour les services puisqu'elle ne conduit à aucune vacance de postes².

	Concours millésimé 2020	Concours millésimé 2022
Ouverture des inscriptions	24/02/2020	09/2021
Admission	02/10/2020	03/2022
Entrée en formation	01/03/2021	01/10/2022
Formation	18 mois	12 mois
Titularisation / arrivée dans les services	01/09/2022	01/09/2023

NB : les modalités d'affectation des géomètres sont inchangées. Les stagiaires sont affectés en sortie de scolarité. Ils sont embarqués dans le mouvement général et classés à l'ancienneté et bénéficient des mêmes règles d'affectation que les géomètres titulaires.

² Les lauréats des concours interne et externe de TG « millésime 2018 » seront dans les services le 1^{er} septembre 2020, tandis que les lauréats des concours de TG « millésime 2019 » arriveront dans les services le 1^{er} septembre 2021.